



**Revenu net (perte nette) avant rajustements**

Revenu brut (de la ligne 8299 à la page 1) ..... a

**Dépenses** (inscrivez la partie « affaires » seulement)

Appâts, glace, sel	9138		
Parts des membres de l'équipage	9062		
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	9224		
Matériel de pêche	9136		
Assurances	8690		
Intérêts	8710		
Nourriture	8523		
Permis	8760		
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau A, à la page 4	9281		
Frais de bureau	8810		
Filets et pièges	9137		
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels	8860		
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)	9060		
Réparations : Bateau de pêche			
Moteur			
Matériel électrique			
<b>Total des trois lignes ci-dessus</b>			
<b>Moins</b> : Recouvrements d'assurances			
Votre coût	8963		
Autres dépenses (précisez)			
<b>Total partiel</b>	9270		
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	9935		
Déduction pour amortissement (montant de la section A, à la page 3)	9936		
<b>Dépenses totales</b> (total des trois lignes ci-dessus)	9368		
<b>Revenu net (perte nette) avant rajustements</b> (montant a moins montant b)		9369	

**Votre revenu net (perte nette)**

Votre part de la ligne 9369 à la page 1 ..... c

**Plus** : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année ..... 9974

**Total** (montant c plus ligne 9974) ..... d

**Moins** : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (selon le tableau ci-dessous) ..... 9943 e

**Moins** : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau ci-dessous) ..... 9945 f

**Votre revenu net (perte nette) après rajustements** (montant d moins montant e) ..... f

**Votre revenu net (perte nette)** (montant f moins ligne 9945) (inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration de revenus) ..... 9946

**Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes**

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

_____			
_____			
<b>Total</b> (inscrivez le montant e ci-dessus)			

**Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise**

Chauffage			
Électricité			
Assurances			
Entretien			
Intérêt hypothécaire			
Impôts fonciers			
Autres dépenses (précisez) : _____			
<b>Total partiel</b>			
<b>Moins</b> : Partie personnelle			
<b>Total partiel</b>			
<b>Plus</b> : Déduction pour amortissement (partie affaires seulement)			
Montant reporté de l'année précédente			
<b>Total partiel</b>			1
<b>Moins</b> : Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne f ci-dessus) si négatif, inscrivez « 0 »			2
<b>Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante</b> (montant 1 moins montant 2) – si négatif, inscrivez « 0 »			
<b>Déduction admissible</b> (le moins élevé des montant 1 et 2 ci-dessus) – inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 ci-dessus			3

Renseignements sur les autres associés		Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%
Nom et adresse					
Nom et adresse					
Nom et adresse					

Détail du capital de l'entreprise		9931	
Total du passif de l'entreprise			
Retraits de l'entreprise en 2013		9932	
Apports de capital à l'entreprise en 2013		9933	

**Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)**

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C ci-dessous)	4 Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E ci-dessous)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année 1/2 x (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

**Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XI** – Inscrivez à la ligne 9936, à la page 2, la partie « affaires » de ce montant moins le montant de la DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise.\*\*

\* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 2. Notez qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, lisez le chapitre 3 du guide T4004.

\*\* Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, lisez « Règles spéciales », au chapitre 3 du guide T4004.

**Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
<b>Total des acquisitions d'équipement durant l'année</b>				<b>9925</b>

**Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
<b>Total des acquisitions d'immeubles durant l'année</b>				<b>9927</b>

**Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
<b>Total des dispositions d'équipement durant l'année</b>				<b>9926</b>

**Remarque :** Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

**Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

**Remarque :** Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

**Total des dispositions d'immeubles durant l'année** 9928

**Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année**

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

**Remarque :** Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

**Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur**

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu de pêche	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	2
Carburant et huile	_____	3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)	_____	4
Assurances	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	6
Entretien et réparation	_____	7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)	_____	8
Autres dépenses (précisez)	_____	9
_____	_____	10
<b>Total des dépenses de véhicule à moteur</b> (total des montants 3 à 10)	_____	11
Partie affaires : (montant 1 : _____ montant 2 : _____) × montant 11 : _____	_____	12
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	_____	13
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	14
<b>Dépenses de véhicule à moteur admissibles</b> (total des montants 12, 13 et 14) (inscrivez ce montant à la ligne 9281, à la page 2)	_____	

**Remarque :** Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A, à la page 3.

**Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme**

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	A
_____ 10 \$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	B
<b>Frais d'intérêt admissibles :</b> le moins élevé du montant A ou B – inscrivez le au montant 4 du tableau A ci-dessus	_____	

\* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

**Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme**

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2013 pour le véhicule	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2013 pour le véhicule	_____	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2013 et les exercices précédents	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	4
Le plus élevé du montant 4 ou (35 294 \$ + TPS* et TVP ou TVH sur 35 294 \$)	_____	5
_____ × 85 % = _____		
[(800 \$ + TPS* et TVP ou TVH* sur 800 \$) x montant 3]	_____	6
_____ - montant 2 : _____ = _____		
_____ / 30		
[(30 000 \$ + TPS* et TVP ou TVH* sur 30 000 \$) x montant 1]	_____	7
_____ / montant 5		
<b>Frais de location admissibles :</b> le moins élevé des montants 6 ou 7 (inscrivez le au montant 8 du tableau A ci-dessus)	_____	

\* Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.